

Arras, le jeudi 2 janvier 2020

Nomination dans l'ordre national de la Légion d'Honneur département du Pas-de-Calais

Créée par la loi du 19 mai 1802 et régie par le Code de la Légion d'honneur et de la Médaille Militaire, la Légion d'honneur est la plus élevée des distinctions nationales. Elle est la récompense de mérites éminents acquis au service de la Nation soit à titre civil, soit sous les armes.

Ces mérites prennent les formes les plus diverses puisqu'il s'agit à chaque fois d'apprécier l'action d'un citoyen, la richesse d'un parcours de vie, un acte de courage ou de générosité, une action en faveur des idéaux nationaux.

Par décret du 31 décembre 2019, paru au journal officiel du 1^{er} janvier 2020, les personnes suivantes, issues du département du Pas-de-Calais, ont été nommées :

- Officier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur
- **M. Fabien SUDRY**, préfet du Pas-de-Calais (au titre du ministère de l'Intérieur)
- Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur
- **Mme Chantal AMBROISE**, sous-préfète de l'arrondissement de Béthune (au titre du ministère de l'Intérieur)
- **M. Philippe RIGAUD**, Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Pas-de-Calais (au titre du ministère de l'Intérieur)
- **M. Frédéric LETURQUE**, maire d'Arras (au titre du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales)